

Rue Saint-Denis, la terrasse géante désespère les riverains



Rue Saint-Denis, 1er arrondissement. La terrasse du Grill Burger contraint les piétons à faire un détour et à marcher sur la route.

Le Parisien, 9 mai 2022

paris|I^{er} Depuis quelques jours, habitants et membres de plusieurs collectifs s'insurgent à propos d'une installation qui empiète sur la totalité du trottoir. Le propriétaire des lieux s'estime dans son bon droit.

Les terrasses dites «estivales» sont de nouveau autorisées, sous conditions, à Paris. Le 31 octobre, elles devront remballer pour l'hiver, ce qui n'est pas le cas des terrasses annuelles. Depuis quelques jours, des riverains et collectifs s'insurgent justement à propos d'une terrasse annuelle en construction rue Saint-Denis (1er).

Colombe Delabrousse Mayoux

Trois policiers municipaux parisiens et deux agents de la Ville de Paris observent avec attention la terrasse qui leur fait face. Rue Saint-Denis, à deux pas des Halles (I^{er}), les bars et restaurants ne manquent pas et quasiment tous mangent le trottoir avec autorisation, ou sans. Dans le respect des règles, ou pas.

Cet après-midi-là, veille de l'inauguration de la nouvelle terrasse du Grill Burger, le patron et ses amis s'activent sous l'œil interrogateur des passants. Pourquoi ?

Parce que la terrasse telle qu'elle est construite aujourd'hui est illégale. Et lorsqu'on demande au groupe d'agents chargé de contrôler la validité des installations, on nous répond que nous n'avons pas le droit de savoir s'ils ont réprimandé le restaurateur.

La direction de l'urbanisme accepte une terrasse « ouverte »

Selon un commerçant voisin, qui préfère rester anonyme, « ça fait une semaine qu'ils viennent, qu'ils mesurent, et qu'ils repartent. Moi, j'ai fait une demande de terrasse, la mairie m'a dit *non*, je suis déçu mais je respecte les règles. »

Depuis quelques jours, des riverains et divers collectifs expriment leur lassitude face à cette impunité. L'autorisation est placardée sur la baie vitrée du Grill Burger. Elle stipule que la direction de l'urbanisme accepte une terrasse « ouverte » d'une largeur de 1,94 m. Or la terrasse en construction sera fermée, et supprime entièrement le trottoir avec sa largeur de 3 m.

Le propriétaire des lieux, très occupé entre les travaux et les rendez-vous téléphoniques, nous tend un papier. Il s'agit de l'autorisation du bar voisin, le Café Oz. Lui a droit à une terrasse sur tout le trottoir. Et pour le propriétaire de Grill Burger, c'est une injustice totale. Seulement voilà, il se trouve que ce café retire toute sa terrasse la nuit et ne l'installe qu'à partir de la fin d'après-midi. Or la terrasse du Grill Burger, elle, est fixée sur le trottoir et les piétons sont obligés de contourner par la chaussée pour avancer.

Le propriétaire du Grill Burger assume de passer outre le règlement et maintient sa « bonne raison » de continuer.

Le collectif Droit au sommeil Paris, qui a interpellé la mairie via l'application Dans ma rue et Twitter sur ces manquements, rappelle qu'il a alerté sur cet établissement et sa précédente terrasse dix fois en deux ans.

« Les attitudes de la sorte se propagent si les voisins voient que la mairie et la préfecture de police ne font rien, expliquent deux membres du collectif. Nous ne sommes pas contre le commerce, nous souhaitons simplement que les règles soient appliquées à tous, pour le vivre ensemble, protéger le sommeil des habitants mais aussi les piétons. »

Déjà 7 PV dressés contre le restaurateur

Depuis le 26 mars dernier, la mairie de Paris Centre impose une nouvelle réglementation des étalages et terrasses (RET) relatif au quartier Montorgueil/Saint-Denis. Ce RET souligne une nouvelle fois que « le maintien d'un passage piéton systématique sur les trottoirs est conforté ou instauré. »

Selon Ariel Weil, le maire (PS) d'arrondissement, « la police municipale patrouille quotidiennement et verbalise les manquements. Concernant le Grill Burger, sept procès-verbaux ont été décidés et une proposition de porter le montant à 750 € a été faite. »

Le réseau Vivre Paris ! a quant à lui lancé une procédure pour « carence fautive » contre la Ville et se désolé de voir les gens déménager peu à peu de ce quartier à cause des nuisances sonores et du non-respect des règles, de plus en plus fréquent.

« Habiter ici, c'est comme habiter sur le périphérique ! Sauf que la nuit, le périphérique est moins bruyant, et qu'ici ça augmente avec l'heure », résume un riverain.